

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transports en commun - TVA à 5,5% Question écrite n° 15132

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le retour à un taux de TVA à 5,5 % des transports en commun, au lieu de 10 % aujourd'hui. Cette mesure aurait un double objectif, à savoir redonner du pouvoir d'achat aux Français, mais aussi de faire un geste pour le climat en favorisant les transports en commun au détriment de la voiture. Elle aurait aussi un impact positif et donc bienvenu pour les finances des collectivités territoriales appelées à financer l'équilibre. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention d'appliquer cette mesure.

Texte de la réponse

Améliorer concrètement la mobilité du quotidien, pour répondre aux besoins de tous les Français et dans tous les territoires, est une des priorités du Gouvernement et est le fil conducteur des mesures inscrites dans le projet de loi d'orientation des mobilités. Les concertations menées en amont de la préparation de ce projet de loi ont ainsi révélé que les services de transports collectifs réguliers étaient une solution de mobilité pertinente dans les métropoles et les grandes agglomérations mais qu'ils étaient inadaptés, du point de vue économique comme écologique, dans les secteurs à faible densité. Afin de réduire les inégalités d'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire, des dispositifs sont donc proposés pour faciliter l'émergence d'initiatives locales s'appuyant sur d'autres modèles comme par exemple le transport à la demande, le covoiturage ou l'autopartage. Le projet de loi affiche un objectif de réduction des fractures sociales et territoriales, en incitant les collectivités à exercer la compétence d'organisation des mobilités, coopérer et mieux coordonner leur action à l'échelle d'un bassin de mobilité, pour un meilleur service rendu aux usagers. En revanche, il a été décidé de ne pas retenir la proposition visant à appliquer un taux de TVA à 5,5 % au lieu de 10 % sur les transports en commun, qui se traduirait par une perte de ressources pour l'État, alors que le Gouvernement choisit d'augmenter sensiblement les investissements dans les transports en s'engageant sur une programmation ambitieuse (définition de cinq programmes prioritaires à travers la loi d'orientation des mobilités).

Données clés

Auteur: M. Thibault Bazin

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15132
Rubrique : Taxe sur la valeur ajoutée
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 décembre 2018, page 11345

Réponse publiée au JO le : 23 juillet 2019, page 6955